



FRANÇAIS

Document d'information sur L'Instance Permanente des Nations Unies sur les Questions Autochtones (IP)

**18^{ème} session
New York, du 22 avril au 3 mai 2019**

Ce document a été préparé afin d'introduire la présente session de l'Instance Permanente (IP) auprès de tous les délégués autochtones. Il contient un résumé des informations les plus importantes et utiles concernant la 18^{ème} session et présente des informations pratiques, une liste de documents de référence et une liste de contacts utiles.

Table des matières

L'Instance Permanente sur les questions autochtones (IP)	3
Mandat	3
Informations sur la 18ème session de l'Instance Permanente.....	3
Ordre du jour provisoire de la 18ème session de l'Instance Permanente.....	4
Membres de l'Instance Permanente sur les questions autochtones 2017-2019.....	5
Informations pratiques sur les méthodes de travail de l'IP	6
Nouvelles méthodes de travail instaurées à partir de 2018 :.....	6
Informations relatives aux discussions sur la participation autochtone dans le système des Nations Unies	6
Réunion du Groupe d'experts sur le développement durable dans les territoires des Peuples autochtones	6
Réunion préparatoire du Caucus global des peuples autochtones.....	7
Documents de référence	8
Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones (DNUDPA)	8
Document final de la Conférence mondiale sur les Peuples Autochtones	8
Plan d'action mondial à l'échelle du système des Nations Unies	9
La Convention 169 de l'OIT	9
Agenda 2030:	10
Résolution sur la participation des Peuples autochtones au sein du système des Nations Unies.....	10
Numéros de téléphone et contacts utiles.....	11

L'Instance Permanente sur les questions autochtones (IP)

Mandat

- L'Instance Permanente sur les questions autochtones est un organe subsidiaire de l'ECOSOC. Elle a pour mandat de discuter des questions autochtones relatives au développement économique et social, à l'environnement, à la culture, à l'éducation, à la santé et aux droits de l'homme. Elle doit notamment :
- Fournir des conseils et des recommandations spécialisées sur les questions autochtones au Conseil Economique et Social ainsi qu'aux programmes, fonds et institutions de l'ONU, par le biais du Conseil
- Sensibiliser et encourager l'intégration et la coordination des activités relatives aux questions autochtones au sein du système des Nations Unies
- Elaborer et diffuser des informations sur les questions autochtones

La première session de l'IP a eu lieu en 2002 à New York et chaque année, l'IP tient une session annuelle de 10 jours ouvrables. L'IP constitue l'un des trois organes de l'ONU chargés de traiter spécifiquement des questions autochtones. Les deux autres sont le Mécanisme d'experts sur les Droits des Peuples autochtones (MEDPA) et le Rapporteur spécial sur les Droits des peuples autochtones.

Depuis 2018, les membres de l'IP ont changé la structure de la session (voir page 5). Pour de plus amples informations, veuillez consulter: <http://bit.ly/UNPFII18>

ATTENTION: l'Instance Permanente n'est pas un mécanisme de recours pour exposer la violation de vos droits. Ces violations constituent un fait important pour composer votre déclaration; mais cette dernière doit impérativement comporter une ou plusieurs recommandations aux États membres afin de laisser l'opportunité aux experts de les intégrer **dans le rapport final**.

Le rapport sur les travaux de la 17ème session de l'UNPFII est accessible sur ce lien : <https://undocs.org/fr/E/2018/43>

Informations sur la 18ème session de l'Instance Permanente

Le thème de la 18^e session est le suivant: « Connaissance traditionnelle : développement, transmission et protection ».

Ordre du jour provisoire de la 18ème session de l'Instance Permanente

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Suite donnée aux recommandations de l'IP : http://bit.ly/UNPFII_Recommendations
4. Activités menées dans les six domaines d'action de l'Instance permanente en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
5. Débat sur l'Année internationale des langues autochtones en 2019.
6. Dialogue avec les peuples autochtones : droits collectifs sur les terres, les territoires et les ressources.
7. Dialogue avec les États Membres.
8. Dialogue avec les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies.
9. Débat sur le thème « Connaissance traditionnelle : développement, transmission et protection ».
10. Programme de développement durable à l'horizon 2030.
11. Dialogue avec la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones et le Président du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones.
12. Suite donnée au document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones :
 - a. Exécution des plans d'action, stratégies et autres mesures de portée nationale ;
 - b. Moyens d'encourager les peuples autochtones à participer aux travaux des organismes des Nations Unies ;
 - c. Mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
13. Concertation régionale entre les peuples autochtones et les États Membres.
14. Travaux futurs de l'Instance permanente, notamment sur les questions intéressant le Conseil économique et social et sur les nouveaux problèmes.
15. Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session.
16. Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa dix-huitième session.

Membres de l'Instance Permanente sur les questions autochtones 2017-2019

- L'Instance Permanente est composée de seize experts indépendants, siégeant à titre personnel pour un mandat de trois ans en tant que membres ; ils peuvent être réélus ou nommés une seconde fois pour un mandat additionnel.
- Huit membres sont nommés par les gouvernements et huit autres sont nommés directement par les organisations autochtones de leur région.
- Les membres nommés par les organisations autochtones sont désignés par la présidence du Conseil économique et social et ils représentent les sept régions socio-culturelles afin de représenter le plus largement possible les peuples autochtones à travers le monde.

Les sept régions socio-culturelles sont les suivantes :

- Afrique
- Asie
- Amérique centrale et du Sud et les Caraïbes
- Arctique
- Europe centrale et orientale, la Fédération de Russie, l'Asie centrale et la Transcaucasie
- Amérique du Nord
- Pacifique.

Experts autochtones nommés et désignés par le président de l'ECOSOC (8) :

Mme Mariam WALLEY ABOUBAKRINE
(Afrique)
M. Elifuraha LALTAIKA (Afrique)
Mme Anne NUORGAM (Arctique)
Mme Terri HENRY (Amérique du Nord)
M. Phoolman CHAUDHARY (Asie)
M. Dimitri HAKAKA-ZAITSEV (Fédération de
Russie, Europe de l'Est, Asie Centrale et
Transcaucasie)
Mme Lourdes TIBAN GUALA (Amérique du
Sud, Centrale et Caraïbes)
M. Les MALEZER (Pacifique)

Experts nommés par les Etats et désignés par l'ECOSOC (8) :

M. Gervais NZOA (Cameroun)
M. Tarcila RIVERA ZEA (Pérou)
M. Javad SAFAEI (Iran)
M. Zhan XIAOAN (Chine)
M. Jesús Guadalupe FUENTES
BLANCO (Mexique)
Mme Aisa MUKABENOVA (Fédération
de Russie)
M. Jens DAHL (Danemark)
M. Brian KEANE (Etats-Unis
d'Amérique)

Informations pratiques sur les méthodes de travail de l'IP

Nouvelles méthodes de travail instaurées à partir de 2018 :

En 2018, les membres de l'Instance ont décidé de modifier la structure de la session annuelle:

La première semaine, les réunions seront ouvertes et auront lieu en sessions plénières. Un calendrier est établi pour aborder tous les points importants de l'ordre du jour.

Durant la deuxième semaine, des membres de l'Instance tiendront des discussions sous formes de dialogues interactifs et informels avec les représentants des peuples autochtones, des États membres et des représentants et des organisations des Nations Unies. Le but de ces réunions est de s'appuyer sur les informations présentées lors de la première semaine pour pouvoir déboucher sur des mesures politiques qui soient stratégiques, ciblées et applicables.

Informations relatives aux discussions sur la participation autochtone dans le système des Nations Unies

Suivant les engagements pris par l'Assemblée Générale (AG) qui consistent à promouvoir des mesures permettant une meilleure participation des peuples autochtones dans les réunions d'organismes des Nations Unies sur des problèmes qui les concernent, le Secrétaire Général est prié de favoriser la participation des peuples autochtones provenant de toutes les régions du monde, pour la préparation du rapport qui sera présenté lors de sa 74^e session. Dans cette optique, le Secrétaire Général est encouragé à tenir des consultations régionales.

Les audiences interactives sur la participation accrue des Peuples autochtones à l'ONU auront lieu **jeudi 25 Avril à 10h dans la chambre du conseil ECOSOC (salle CR1)**

Réunion du Groupe d'experts sur le développement durable dans les territoires des Peuples autochtones

Une réunion du Groupe d'experts a eu lieu du 23 au 25 janvier 2019 au Kenya sur le thème de la « Conservation et les droits de Peuples autochtones », telle que l'avait proposée l'Instance Permanente sur les questions autochtones. Le but consistait à identifier les impacts et les difficultés de la conservation, afin de tirer les bonnes pratiques et les enseignements nécessaires pour permettre aux Peuples autochtones de faire valoir leurs droits notamment concernant les droits territoriaux. D'autres informations sur la réunion du groupe d'experts (EGM) sont disponibles sur les sites suivants:

- Rapport du Groupe d'Experts : http://bit.ly/Rapport_groupe_experts
- Rapport de l'IP sur les terres, territoires et ressources (7^{ème} session): <http://bit.ly/IndigenousPeoplesRightsLandTerritoriesResources> (en anglais)
- Résumé de la Table ronde de la Conférence mondiale sur les terres, territoires et ressources: http://bit.ly/IP_roundtable3 (en anglais)

Réunion préparatoire du Caucus global des peuples autochtones

Les Caucus constituent des opportunités uniques pour les délégués autochtones en termes de rencontres, d'échanges d'informations et d'expériences. Durant les sessions du Caucus, des déclarations communes, des positions et recommandations sont établies à propos des points inscrits à l'ordre du jour de la session de l'Instance Permanente ou sur d'autres thématiques.

La réunion du Caucus global des Peuples autochtones précédant la 18ème session de l'Instance permanente sur les questions autochtones (IP) aura lieu **les 20 et 21 avril 2019, de 8h30 à 15h** à l'adresse suivante :

**Church Center for the United Nations,
2^{ème} étage**
777 UN Plaza, à l'angle de la 44ème Rue
Est et de la 1ère Avenue
(L'entrée se trouve en bas de la 44^{ème} Rue)

Pendant les réunions du Caucus global, le Docip fournira des services d'interprétation en anglais, espagnol, français et russe ainsi qu'un espace de travail avec accès à des ordinateurs, des imprimantes, une photocopieuse et internet.

Dès que l'ordre du jour du Caucus sera disponible, il sera publié à l'adresse suivante:
<http://bit.ly/docip-pfii18-gipccp-fr>

**Une réunion du Caucus des global des Jeunes autochtones aura
lieu dimanche 21 avril 2019 à 8:30**
Au Bureau Économique et Culturel Taipei, 1 E 42nd St, New York, NY
10017, USA

Documents de référence

Vous trouverez ci-dessous une liste des documents de référence relatifs aux droits des Peuples autochtones et au travail de l'IP.

Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones (DNUDPA)

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones (DNUDPA) a été adoptée par l'Assemblée Générale le jeudi 13 septembre 2007.

A ce jour, l'UNDRIP demeure l'instrument international le plus complet sur les droits des Peuples autochtones. Il établit un cadre universel de normes minimum pour la survie, la dignité et le bien-être des Peuples autochtones dans le monde entier. L'UNDRIP élabore, sur la base existante des droits de l'homme, des normes qui s'appliquent dans le cadre de leur situation spécifique.

Vous trouverez la Déclaration sur cette page: <http://bit.ly/UNDRIP-FR>

Document final de la Conférence mondiale sur les Peuples Autochtones

La Conférence mondiale sur les Peuples autochtones s'est tenue en 2014, à New York pour partager des visions, des perspectives et des bonnes pratiques relatives à la réalisation des droits des Peuples autochtones, ainsi qu'à la poursuite des objectifs de la Déclaration. La Conférence s'est déroulée durant deux jours et a présenté trois tables rondes ainsi qu'un panel de discussion. Les tables rondes se sont déroulées sur les thèmes suivants:

- 1) L'action au sein du système des Nations Unies pour la mise en œuvre des droits des Peuples autochtones
- 2) La mise en œuvre des droits des Peuples autochtones aux niveaux nationaux et locaux
- 3) Les terres, les territoires et les ressources des Peuples autochtones

Le thème du panel portait sur les priorités autochtones en vue de l'agenda post-2015 sur le développement durable.

La Conférence mondiale a publié un document final, disponible sur: <http://bit.ly/Document-Final>

Plan d'action mondial à l'échelle du système des Nations Unies

Lors de la Conférence mondiale sur les Peuples autochtones en 2014, l'Assemblée Générale réclamer le développement d'un plan d'action global au sein l'ensemble du système des Nations Unies, pour réaliser les objectifs de la DNUDPA. Le Plan d'action mondial porte sur six éléments:

- 1) Accroître la sensibilisation sur la DNUDPA
- 2) Soutenir et mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones, en particulier au niveau national
- 3) Appuyer l'application des droits des Peuples autochtones dans la mise en œuvre et la révision de l'Agenda 2030 pour le développement durable
- 4) Dresser la liste des normes, des directives, des capacités, du matériel de formation et des ressources existantes au sein du système des Nations Unies, des institutions financières internationales et des membres du Groupe de soutien inter-agences sur les questions autochtones, pour la mise en œuvre effective de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones
- 5) Développer les capacités des États, des Peuples autochtones, de la société civile et du personnel des Nations Unies
- 6) Promouvoir la participation des Peuples autochtones dans les processus des Nations Unies.

Le plan d'action mondial à l'échelle du système des Nations Unies est disponible sur ce lien dans toutes les langues de travail l'ONU: <http://bit.ly/plan-daction>

Pour plus d'informations sur ce plan en particulier veuillez consulter: <http://bit.ly/info-SWAP>

La Convention 169 de l'OIT

La Convention 169 relative aux Peuples Autochtones et tribaux datant de 1989 répond de l'Organisation internationale du travail (OIT). Il s'agit à ce jour du seul traité international et juridiquement contraignant ouvert à la ratification qui traite exclusivement des droits des Peuples autochtones. 23 pays l'ont pour le moment ratifiée.

Convention 169 de l'OIT: <http://bit.ly/CONVENTION169-OIT>

Pour obtenir des informations générales nous vous invitons à consulter lien suivant: <http://bit.ly/BIT-peuplesautochtones>

Agenda 2030:

Le 25 septembre 2015 l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté l'Agenda 2030 pour le Développement durable. L'Agenda est entré en vigueur le 1er janvier 2016 et se poursuivra sur les 15 prochaines années. Il s'agit d'un vaste agenda universel de mesures stratégiques, comprenant 17 objectifs de développement durable et 169 buts considérés incorporés et indivisibles. Contrairement aux objectifs du millénaire pour le développement (MDG), les objectifs de développement durable (SDG) incluent explicitement les Peuples autochtones.

Deux des objectifs du développement durable font spécifiquement référence aux Peuples autochtones, s'engageant à doubler la production agricole des petites unités de paysans autochtones et à assurer un accès égal à l'éducation pour les enfants autochtones. Il existe également un engagement profond au sein de l'Agenda 2030 qui consiste à renforcer la participation les Peuples autochtones dans les processus de mise en œuvre, d'examen et de réalisation d'objectifs.

- Le rapport de la 16ème session de l'Instance Permanente sur les questions autochtones comprend une section spécifique incluant des recommandations liées à l'Agenda 2030: <http://bit.ly/report-16thsession-agenda2030>
- En février 2019, l'IP a présenté un rapport qui rend compte de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 du point de vue des peuples autochtones : http://bit.ly/Rapport_E-C-19-2019-2
- Une brève introduction aux Droits des Peuples autochtones et à l'Agenda 2030 peut être téléchargé ici : http://bit.ly/briefing_paper_AGENDA_2030 (seulement disponible en anglais).
- Pour d'autres informations relatives à l'Agenda 2030 nous vous invitons à consulter ce lien: http://bit.ly/IP_AGENDA_2030-FR

Résolution sur la participation des Peuples autochtones au sein du système des Nations Unies

Le 8 septembre 2017, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté, sans vote, une résolution intitulée « Accroître la participation des représentants et institutions des Peuples autochtones dans les réunions d'organes des Nations Unies concernant les Peuples autochtones ou les affectant. »

La résolution est disponible ci-après: <https://undocs.org/fr/A/RES/71/321>

Pour d'autres informations veuillez consulter: <http://bit.ly/participationIP>

Numéros de téléphone et contacts utiles

<p>Secrétariat de l'Instance Permanente aux Questions Autochtones</p> <p>Bâtiment du Secrétariat des Nations Unies Salle S-2954 New York N.Y. 10017 Tel: +1 917 367 5100 E-mail: indigenous_un@un.org</p> <p>Mme Victoria Tauli-Corpuz Rapporteuse Spéciale sur les droits des peuples autochtones E-mail: indigenous@ohchr.org</p> <p>Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (OHCHR) Palais Wilson 52, rue des Pâquis CH-1201 Genève, Suisse Tel : +41 22 917 9220 E-mail : InfoDesk@ohchr.org</p> <p>Tel section « société civile » : +41 22 917 9656 E-mail : civilsociety@ohchr.org</p> <p>Secrétariat du Mécanisme d'experts sur les droits des Peuples Autochtones</p> <p>Email: expertmechanism@ohchr.org</p>	<p>Fonds de contribution volontaire Tél: +41 22 928 91 64 Fax: +41 22 928 90 08 E-mail: indigenousfunds@ohchr.org</p> <p>Organisation Mondiale de la Santé (OMS) Général : +41 22 791 21 11 E-mail : info@who.int</p> <p>Organisation Internationale du Travail (OIT) Général : +41 22 799 61 11, Projet pour promouvoir la politique de l'OIT auprès des peuples autochtones et tribaux (PRO 169) Tel: +41 22 799 7556 Fax: +41 22 799 6344 Email: PRO169@ilo.org</p> <p>Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) Général: +41 22 338 91 11 Mrs. Rebecka Forsgren Boursière autochtone Email : rebecka.forsgren@wipo.int</p> <p>Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Défense des Peuples autochtones, partenariats plaidoyer et renforcement des capacités Mr. Yon Fernandez-de-Larrinoa Email: yon.fernandezlarrinoa@fao.org</p>	<p>FIDA/IFAD Peuples autochtones questions générales Ms. Antonella Cordone Senior Technical Specialist Email: a.cordone@ifad.org</p> <p>PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) Email :</p> <p>Bureau du PNUD à Genève Palais des Nations CH-1211 Geneva 10 Tél +41 22 917 85 36</p> <p>Quartier Général du PNUD à New York One United Nations Plaza New York, NY 10017 USA Tel. : +1 (212) 963-1234</p> <p>The Equator Initiative (PNUD) Programme intégral sur la nature pour le développement Tel: +1 212 906 6209 Email : info@equatorinitiative.org</p> <p>Small Grants Programme Phone: +1 646 781 4385 Email: sgp.info@undp.org</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Centre de Documentation et d'Information des Peuples Autochtones (Docip)

Bureau du Docip
 106 route de Ferney
 1201 Genève
 Suisse
 Tel : +41 22 740 34 33
 Email : docip@docip.org

Pendant l'IP, notre bureau se trouvera dans la salle de conférence C (niveau B1)

Services du Docip pendant l'IP	Contact
Traduction de textes (anglais, français, espagnol, russe)	Email : translations@docip.org
Interprétation (anglais, français, espagnol, russe)	Mlle. Johanna Massa Email : johanna.massa@docip.org
Documentation	Mlle. Priscilla Saillen Email : priscilla.saillen@docip.org
Soutien juridique	Mr. Andres Del Castillo Email : andres.delcastillo@docip.org
Diffusion d'informations	Mr. Pascal Angst Email : pascal.angst@docip.org
Publications	Email : publications@docip.org
Formations	Mlle Claire Moretto Email : claire.moretto@docip.org
Mécanismes de l'Union Européenne en rapport avec les peuples autochtones.	Mlle. Amalia Rodriguez Email : amalia.rodriguez@docip.org Mr. Mathias Wuidar Email : mathias.wuidar@docip.org
Contact du Directeur	Mr. Rémi Orsier Email : remi.orsier@docip.org

Docip/JM/10-Avril 2019

Avec le soutien de :



Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du Docip et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de ces donateurs.